

**AGENCE NATIONALE POUR LA
PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES**

Un défi universel, une priorité nationale

Section 0. Avis DRPCO

Avis-Cas sans pré qualification

**AGENCE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES
JEUNES**

DRPCO N° 001/2025/ANPEJ/DG

Identifiant DRPCO: N° 001/2025/ANPEJ/DG

1. Cet Avis de Demande de renseignements et des prix à compétition ouverte fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le quotidien «Le Soleil du 16 janvier 2025.

L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes a obtenu de l'Etat des fonds destinés à promouvoir l'emploi des jeunes et à l'intention d'utiliser une partie de ses fonds pour **l'acquisition de matériels et d'équipements dans le cadre du projet d'Appui aux jeunes artisans.**

L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture d'intrants et matières d'œuvre pour les Centres de compétences répartis en trois (3) lots.

Les lots concernés sont:

LOT 1: Fourniture de matière d'œuvre pour les centres de compétences de Saint Louis, Podor et Dagana.;

LOT 2: Fourniture de matière d'œuvre pour les centres de compétences de Tivaouane, Diouroup, Mbadakhoun et Kaffrine

LOT 3: Matières et fournitures CENCOM Tourisme Hôtellerie.

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics Sénégalais, et ouvert à tous les candidats éligibles.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du siège de la Direction Générale de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes sise à l'avenue Bourguiba Lot n°01 Lotissement SODIDA à Dakar, et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 heures à 16 heures 30 minutes.

4. Les exigences en matière de qualification sont:

Capacité financière:

-Fournir les états financiers dûment certifiés des trois (03) derniers exercices (2022, 2023 et 2024) justifiant une assise financière solide du candidat.

NB: les états financiers doivent être certifiés par un expert-comptable ou cabinet d'expertise comptable agréé par l'ONECCA.

-Disposer d'une liquidité ou ligne de crédits d'un montant au moins égal à trente (30) Millions FCFA.

Capacité technique et expérience:

avoir réalisé au cours des cinq (05) dernières années (2020,2021,2022,2023,2024), au moins un (01) marché de nature similaire. Joindre l'attestation de service fait ou la copie du marché exécuté avec PV de réception définitive.

-Disposer d'une équipe d'agents compétents destinée à l'installation et à la mise en service de l'unité.

-avoir installé et mis en marche au moins deux structures similaires.

L'entreprise fournira des attestations justifiant qu'il a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité sociale, de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), des services chargés des recouvrements fiscaux de L'ATTESTATION DE NON-FAILLITE,et de l'inspection du Travail, QUITUS FISCAL, la charte transparence, attestation ARCOP, au 31 Décembre 2024.

Les documents (originaux ou pièces légalisées) sont exigibles dans un délai au plus égal à celui imparti à l'autorité contractante pour prononcer l'attribution provisoire.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-dessus contre un paiement non remboursable de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce ou par chèque certifié émis à l'ordre de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ). Le document d'Appel d'offres sera remis directement aux candidats.

6.Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-dessus le **21 mars 2025** à 10 heures 30mn.

La durée de validité de la garantie de soumission est de 28 jours après l'expiration de la période de validité des offres. Les offres demeureront valides 90 jours à compter de la date limite de leur dépôt.

Sinna Amadou GAYE

Directrice générale de l'ANPEJ